

Appareils de traitement de l'air
écoénergétiques

JUSQU'À 16 TRÉS
ASPT, ARUF, MBR, AWUF et ACNF

Soyez à votre aise.
C'est un appareil Amana®.



Amana est une marque déposée de Maytag Corporation ou de ses sociétés affiliées et est utilisée sous licence par Goodman Company, L.P., Houston, TX, États-Unis. Tous droits réservés.

Produits Amana®
de première qualité

Serpentins d'évaporateur
TOUT EN ALUMINIUM

APPAREILS DE TRAITEMENT DE L'AIR ÉCOÉNERGÉTIQUES

ASPT, ARUF, MBR, AWUF et ACNF | JUSQU'À 16 TRÉS

Choisissez un produit Amana® avec confiance

Un système de confort intérieur ou l'une de ses composantes, comme un appareil de traitement de l'air, n'est pas quelque chose que l'on achète tous les jours. Pourtant, il est beaucoup plus facile de prendre une décision si l'on se penche sur tout ce qui permet aux excellents produits Amana de se distinguer par rapport aux autres marques.



L'appareil de traitement de l'air – Le héros méconnu des systèmes CVCA

Souvent négligé, l'appareil de traitement de l'air est pourtant essentiel au système confort de pompe à chaleur de votre domicile et indispensable pour en améliorer les performances et l'efficacité. Les appareils de traitement de l'air Amana sont conçus pour offrir des performances de pointe et construits pour durer encore et encore.

La marque Amana propose un appareil de traitement de l'air qui tient la route

Avec une gamme complète d'appareils de traitement de l'air conformes à la norme AHRI, offrant des capacités d'une tonne et demie à cinq tonnes, il existe forcément un appareil de traitement de l'air Amana qui correspond aux besoins du système CVCA de votre domicile – notamment les unités multipositions et les unités compatibles avec les réfrigérants R-410A et R-22.

Conçus pour être écoénergétiques

Les innovations dans la conception des composantes, telles que l'utilisation de moteurs à vitesse variable et écoénergétiques, ainsi que les serpentins d'évaporateur tout en aluminium, démarquent davantage les appareils de traitement de l'air Amana et illustrent

parfaitement nos efforts continus visant à améliorer le fonctionnement écoénergétique.

*La sécurité des garanties limitées exceptionnelles de la marque Amana**

Afin de véritablement conclure l'affaire, les appareils de traitement de l'air Amana sont couverts par des garanties limitées exceptionnelles*. En fait, les appareils de traitement de l'air Amana offrent une garantie limitée de 10 ans sur les pièces*. La longévité des produits haut de gamme Amana, associée à cette excellente couverture de garantie*, vous offre un niveau de protection d'achat légendaire.

PROTECTION EN VERTU DE LA GARANTIE LIMITÉE*



*Détails complets sur la garantie disponibles auprès de votre concessionnaire régional ou sur le site Web www.amana-hac.com. Pour vous prévaloir de la garantie limitée de 10 ans sur les pièces, l'inscription en ligne doit être effectuée dans les 60 jours suivant l'installation. L'inscription en ligne n'est pas obligatoire en Californie ou au Québec.



Heating & Air Conditioning
Amana
LASTS AND LASTS AND LASTS.®

www.amana-hac.com

Avantages des appareils de traitement de l'air de marque Amana® :

- ✔ **Serpentin tout en aluminium** – Tuyauterie rainurée offrant une durabilité et des performances de climatisation efficace pour un confort durable (modèles ASPT, ARUF, AWUF et ACNF).
- ✔ **Détendeur thermostatique installé en usine** – Flux de réfrigérant contrôlé avec précision pour une climatisation efficace (modèles ASPT).
- ✔ **Sous-structure SmartFrame™** – Conception intelligente de la structure améliorant la stabilité latérale de l'appareil de traitement de l'air Amana et offrant un cadre de montage robuste pour les composantes internes. Elle sécurise également la feuille d'isolant en aluminium qui recouvre l'ensemble du boîtier de la soufflerie, réduisant ainsi le bruit de fonctionnement et la condensation qui peut apparaître sur le caisson lors d'un fonctionnement normal.
- ✔ **Moteurs de soufflerie MCE à vitesse fixe** offrant une consommation énergétique réduite et une circulation de l'air plus précise par rapport aux moteurs à efficacité standard (modèles ASPT et AWU limité).

JUSQU'À
16
 TRÈS

Une histoire de confort

La réputation impeccable d'un américain pur sang

Les systèmes de climatisation et de chauffage de marque Amana font partie de l'héritage bien vivant de l'une des marques les plus reconnues et respectées en Amérique. Fondée il y a huit décennies à Amana, en Iowa, la marque est synonyme de produits de première qualité durables – qu'il s'agisse d'appareils ménagers ou d'équipement de climatisation et de chauffage. Il y a fort à parier que vous et les générations qui vous ont précédé avez profité du rendement fiable et de la longévité que la marque Amana offre encore à ce jour.



Proudly Assembled in Texas and Tennessee



Modèle	Capacité	Type de moteur de soufflerie	Serpentin d'évaporateur tout en aluminium	Détendeur thermostatique monté en usine	Compatible avec le réfrigérant sans chlore R-410	Compatible avec le réfrigérant R-22
ASPT	De 1,5 tonne à 5 tonnes	MCE à vitesse fixe	•	•	•	
ARUF	De 1,5 tonne à 5 tonnes	Vitesses multiples	•		•	•
MBR	De 1,5 tonne à 5 tonnes	Vitesses multiples				
AWUF	De 1,5 tonne à 3 tonnes	Vitesses multiples	•		•	•
ACNF	De 1,5 tonne à 2,5 tonnes	Vitesses multiples	•		•	•

Un confort à la mesure de votre famille.

Qu'il soit temps de remplacer un composant à l'intérieur d'un système de CVCA central existant ou d'installer un tout nouveau système, les produits de marque Amana[®] fournissent un confort et une efficacité sur lesquels votre famille peut se fier au fil des saisons.



L'héritage de qualité
de la marque Amana[®]
fait l'objet d'un
examen quotidien.

La marque Amana est considérée comme un héritage américain en ce qui concerne les systèmes de climatisation et de chauffage écoénergétiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les commentaires de propriétaires à www.amana-hac.com/reviews.



ENVIRO
CONFORT
CLIMATISATION 

Renseignements supplémentaires
Avant d'acheter cet appareil, lisez les renseignements importants au sujet de sa consommation annuelle en énergie prévue, de son coût de fonctionnement annuel ou du taux de rendement énergétique qui sont disponibles auprès de votre concessionnaire.